



Direction générale adjointe en charge du développement de la formation
Direction du développement de la formation des sapeurs-pompiers

**DOMAINE DE LA FORMATION ET
DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES
DES SAPEURS-POMPIERS**

**RÉFÉRENTIEL INTERNE
DE CERTIFICATION
Formateur-Accompagnateur
et Concepteur de formation**

S O M M A I R E

Avant-propos	page 3
Modalités d'évaluation	page 4
La certification	page 6
Documents officiels et diplômes	page 7
ANNEXE 1 : outils à titre d'exemple	page 8
ANNEXE 2 : compétences pondérées	page 12

AVANT-PROPOS

Les formations de spécialité des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires dans le domaine de la formation et du développement des compétences sont définies dans les référentiels relatifs aux emplois ou activités liés aux formations figurant en annexes I, II et III de l'arrêté du 04 octobre 2017.

Le référentiel interne de certification (RIC) est la déclinaison par le CNFPT du référentiel national de certification de l'annexe II de l'arrêté du 04 octobre 2017.

Ce référentiel définit le cadre particulier au CNFPT, d'évaluation et de certification des compétences de concepteur de formation et de formateur-accompagnateur.

En fin de premier semestre 2018, est prévue l'organisation d'un retour d'expérience réunissant les formateurs-accompagnateurs et les concepteurs de formation intervenus pour le CNFPT sur le territoire national. Outre la richesse des échanges de pratiques à cette occasion, cet espace-temps permettra de mettre en commun les outils de formalisation de la démarche de certification sur le plan de la mise en forme des résultats des autodiagnostic accompagnés.

Le présent Référentiel interne de certification se verra alors adjoindre un additif avec les documents de formalisation définitifs adoptés par le CNFPT.

Modalités d'évaluation

La logique de développement des compétences se centre sur l'apprenant et sur sa capacité à mobiliser des ressources internes et externes, les identifier, les hiérarchiser, les coordonner, pour mener à bien les missions qui lui sont confiées.

En ce sens, l'évaluation va consister à porter une appréciation sur la validation des compétences et prendre des décisions concernant la suite du parcours de professionnalisation.

Evaluer consiste à formaliser la valeur d'une production donnée, par la mise en évidence ce qui est réussi, et également par l'identification des axes d'amélioration, constituant, le cas échéant, la formalisation d'un plan d'action individualisé.

Les formations de concepteur de formations et de formateur-accompagnateur font l'objet d'évaluations formatives, dont les autoévaluations accompagnées (l'apprenant accompagné du formateur réalise sa propre évaluation), se déroulent tout au long de la formation.

L'auto-évaluation accompagnée offre un double focal dans le champ du développement de compétences :

- La capacité de l'apprenant à activer et articuler ses ressources,
- La résolution du problème rencontré.

Cette pratique évaluative élargit le champ d'implication de l'apprenant dans la formation. En plus d'être acteur de sa formation, l'apprenant est :

- évaluateur de ses capacités,
- développeur de sa confiance,
- diagnostiqueur de sa pratique,
- auteur de son autonomisation.

Les modalités d'évaluations dès le début de la formation doivent être portées à la connaissance de l'apprenant afin de l'associer au processus.

Un document de synthèse et de suivi formalise les résultats de chaque évaluation et permet à l'apprenant et à l'équipe pédagogique de disposer d'une traçabilité disponible en permanence et de situer l'apprenant dans un cheminement formatif. Les éléments d'auto-appréciation spécifient également les axes de progression pour chacun des apprenants. Les appréciations portent sur les habiletés, les connaissances, les attitudes, et plus globalement, les performances individuelles.

Choix de la méthode d'évaluation :

- mise en situation professionnelle et autodiagnostic accompagné.
- entretien individuel.

En fin de formation, les éléments portés sur le document de synthèse et de suivi des évaluations signifient que la compétence est soit :

- ACQUISE
- EN COURS D'ACQUISITION
- NON ACQUISE

Les évaluations se réalisent sur la base de critères d'appréciation lesquels se déclinent en indicateurs, et lesquels peuvent être pondérés :

Les indicateurs peuvent être qualitatifs, contextualisés, concrets et observables, comme :

- L'exactitude
- L'adaptation / l'adéquation
- Le respect des procédures, des normes, et la conformité
- L'autonomie, l'initiative, l'aptitude, la rapidité, la cohérence, la pertinence,

Ils peuvent être aussi quantitatifs et mesurables :

- Les temps d'exécution
- Les quantités de réalisation,
- Les nombres de ... ou les fréquences de...

Indicateurs et critères se doivent d'être mis en relation avec d'autres critères et indicateurs, en ce sens, l'autoévaluation accompagnée et le nécessaire dialogue qu'elle génère est la situation pertinente pour approcher un diagnostic précis et atteindre l'estimation réaliste d'un niveau de maîtrise.

L'évaluation permet de mesurer, d'apprécier, à l'aide de critères et d'indicateurs adaptés, l'atteinte par le stagiaire, de niveaux de compétences lui permettant d'assurer les activités données.

L'évaluation doit permettre de :

- mesurer la performance en évaluant l'efficacité de l'atteinte de l'objectif,
- mesurer la concordance en évaluant le respect des doctrines (« règles de l'art »),
- mesurer la singularité en évaluant la capacité d'adaptation.

La pondération des compétences :

Les compétences référencées sont soumises à une notion de pondération : certaines doivent impérativement être reconnues comme « ACQUISES », d'autres pouvant être acceptées comme étant « EN COURS D'ACQUISITION ».

L'annexe 2 du présent document présente, conformément au référentiel national de certification paru au JO le 28 octobre 2017, l'ensemble des compétences, et celles pondérées (cases grisées).

A la fin de la formation, une « NON ACQUISITION » d'une quelconque compétence entraîne la non-validation de la formation.

L'annexe 1 du présent document présente à titre d'illustration, une grille d'entretien individuel et un questionnaire d'autoévaluation. Le portfolio annexé aux RIF est un support de formalisation complémentaire.

La méthode d'évaluation est celle de l'autoévaluation accompagnée d'acquisition

L'autoévaluation d'acquisition consiste en un entretien durant lequel l'apprenant Concepteur ou formateur-accompagnateur détermine s'il a atteint, totalement, partiellement ou pas du tout, l'ensemble des performances définies dans le référentiel de formation.

Dans ce cadre, le formateur dispose de l'ensemble des évaluations précédentes et peut ainsi aider l'apprenant à diagnostiquer sa progression et l'accompagner dans la décision d'acquisition ou non des compétences.

Quelle que soit la décision prise par le binôme, elle doit être inscrite sur un document individuel de formation.

Dans le cas d'un apprenant qui identifie des déficiences au moment de son auto-évaluation accompagnée d'acquisition, le formateur lui proposera un soutien pédagogique, pour l'amener à réussir son projet. Les performances « en cours d'acquisition » et/ou « non acquises » feront l'objet d'un plan d'actions qui sera réévalué par l'apprenant accompagné de son formateur à une échéance fixée par le binôme.

La validation de la formation de formateur accompagnateur ou de concepteur de formation, nécessite l'atteinte de toutes les performances du référentiel de formation, EN COURS D'ACQUISITION a minima, et de compétence ACQUISES pour celles pondérées dans le RC.

La certification

La délivrance du diplôme se réalise par :

- la réussite à la formation,
- au travers d'une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE), de la reconnaissance des attestations, titres et diplômes (RATD). Les demandes de VAE-RATD sont réalisées conformément aux procédures fixées par les textes régissant la formation des sapeurs-pompiers,
- Sur la période transitoire courant jusqu'au 1^{er} janvier 2020, la délivrance du diplôme peut se réaliser à travers les dispositions des articles 13 et 14 de l'arrêté du 04 octobre 2018 et ses annexes.

La délivrance des diplômes est assurée par le CNFPT titulaire de l'agrément de formation délivré par le ministre chargé de la sécurité civile. Le diplôme est délivré par un jury qui analyse les résultats des évaluations fournies par l'équipe pédagogique.

Le jury est composé :

- du directeur de la délégation CNFPT ou le Directeur de la formation des Sapeurs-pompiers ou son représentant, président du jury ;
- du responsable de la formation ;
- d'un représentant de l'équipe pédagogique, rapporteur ;
- d'un spécialiste du domaine de la formation pour adulte n'étant pas intervenu lors de la formation présentée au jury.

Les évaluations, réalisées tout au long de la formation, pourront être prises en compte par le jury validant la formation.

En cas de non réussite lors des évaluations, constatée par le jury compétent, l'apprenant est autorisé, dans le cadre d'une nouvelle évaluation, à se présenter une nouvelle fois à l'épreuve non validée. En cas de nouvel échec, constaté par le jury compétent, l'épreuve est invalidée. L'apprenant doit alors suivre à nouveau une formation lui permettant d'acquérir les compétences non acquises.

Tous les membres du jury ont voix délibérative. Le quorum est atteint lorsque les deux-tiers au moins des membres sont présents. Le jury prend ses décisions à la majorité. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

Documents officiels et diplômes

L'apprenant ayant validé la formation de Formateur-accompagnateur ou de Concepteur de formation se voit délivrer par le CNFPT, un diplôme de fin de formation, la forme du diplôme respectant scrupuleusement le modèle figurant dans le Référentiel national de certification, paru au JO du 28/10/2017.

Il ne sera fourni aucun duplicata de diplôme.

L'autorité de gestion sera informée par le CNFPT de la délivrance de diplôme pour les personnes concernées et dont la formation a été validée.

Dans le cas d'une non validation, le participant à la formation se voit délivrer une Attestation de présence à la formation.

ANNEXE 1

Les documents présentés ci-après, le sont à titre d'exemple et peuvent être complétés, enrichis, adaptés en fonction de la situation et du contexte.

AUTO-EVALUATION ACCOMPAGNEE FORMATEUR-ACCOMPAGNATEUR

Apprenant :

Formateur :

Date :

Accompagner l'apprenant dans son autodiagnostic des compétences acquises et à développer	ACQUIS	ECA	NA	Observations
Créer des situations cibles en amont ou au premier jour de l'action de formation en lien avec le RF				
Analyser l'activité de l'apprenant				
Accompagner l'apprenant dans son auto-évaluation de l'existant				
Co-construire, avec l'apprenant, son parcours de professionnalisation	ACQUIS	ECA	NA	Observations
Concevoir et mettre en œuvre des MSP				
Concevoir et mettre en œuvre des APP				
Accompagner l'apprenant dans son auto-évaluation post-action				
Accompagner l'apprenant dans son auto-évaluation d'acquisition				
Accompagner l'apprenant dans l'élaboration de son plan d'actions (si nécessaire)				
Former un groupe d'adultes à des fins professionnelles	ACQUIS	ECA	NA	Observations
Adopter une posture de formateur-accompagnateur				
Animer et réguler un groupe d'apprenants				

S'intégrer dans une démarche d'amélioration continue	ACQUIS	ECA	NA	Observations
Améliorer ses pratiques de formateur				
Participer à l'amélioration de l'action de formation				

Plan d'action individualisé

Questionnement individuel pouvant comporter les éléments suivants :

➤ **Axes d'amélioration identifiés :**

Citez 3 à 5 compétences que vous souhaiteriez développer dans les 6 prochains mois :

Compétence 1 :

Compétence 2 :

Compétence 3 :

Etc.

➤ **Types d'actions prévus :**

- *Binôme ponctuel : sur quelles séquences de formation ?*
- *Supervision : sur quel(s) axe(s) d'amélioration*
- *Echanges de pratiques, plus précisément sur quels domaines de compétences ?*
- *Perfectionnement en formation : lesquels ?*
- *Conseils individualisés : quelles attentes ?*
- *Appropriation d'outils méthodologiques : plus précisément ?*
- *Autres pistes d'amélioration : lesquelles ?*

➤ **Echéancier :**

.....

➤ **Modalités d'évaluation et/ou prochaine période d'auto-évaluation accompagnée :**

.....

AUTO-EVALUATION ACCOMPAGNEE CONCEPTEUR DE FORMATION

Apprenant :

Formateur :

Date :

Former les formateurs-accompagnateurs	ACQUIS	ECA	NA	Observations
Accompagner les apprenants formateurs-accompagnateurs				
Superviser les formateurs-accompagnateurs				
Réaliser l'ingénierie de formation et l'ingénierie pédagogique	ACQUIS	ECA	NA	Observations
Extraire les compétences des situations de travail				
Elaborer les documents de référence				

Plan d'action individualisé

Questionnement individuel pouvant comporter les éléments suivants :

➤ **Axes d'amélioration identifiés :**

Citez 3 à 5 compétences que vous souhaiteriez développer dans les 6 prochains mois :

Compétence 1 :

Compétence 2 :

Compétence 3 :

Etc.

➤ **Types d'actions prévus :**

- *Binômeage ponctuel : sur quelles séquences de formation ?*
- *Supervision : sur quel(s) axe(s) d'amélioration*
- *Echanges de pratiques, plus précisément sur quels domaines de compétences ?*
- *Perfectionnement en formation : lesquels ?*
- *Conseils individualisés : quelles attentes ?*
- *Appropriation d'outils méthodologiques : plus précisément ?*
- *Autres pistes d'amélioration : lesquelles ?*

➤ **Echéancier :**

.....

➤ **Modalités d'évaluation et/ou prochaine période d'auto-évaluation accompagnée :**

.....

ANNEXE 2

Extrait du référentiel de certification

Arrêté du 4 octobre 2017

Pondération des compétences :

Les compétences référencées sont soumises à une notion de pondération. Certaines doivent être impérativement reconnues comme «acquises», d'autres pouvant être acceptées comme étant « en cours d'acquisition ». Les tableaux ci-après précisent la pondération.

Pour valider la formation, les compétences doivent être « acquises » pour les cases grisées et à minima être « en cours d'acquisition » pour les cases blanches comportant un XXX. A la fin de la période de formation, une « non acquisition » d'une quelconque compétence entraîne la non-validation de la formation en cours.

NB : Se reporter aux documents RIC A et RIC B, pour obtenir les tableaux qui précisent les pondérations des compétences.